

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2022-417

Objet : Marché de travaux d'extension du
groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4
au lot n°6 - électricité

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Hélène DENIAU, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Cristina MORAIS, Saïd DSOU LI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Housseem DHAOUADI représenté par Gerard GIRARDON
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Sarith SA représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Jacques DELILLE représenté par Alienor EBLING
Suong Sophal MEN représentée par Noura DALI OUHARZOUNE

Absents : Maria NOEL, Anne CLERTE-DURAND, Mustapha LARBAOUI, Othman NASROU.

Secrétaire :

Administration :

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2022-417

Objet : Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°6 - électricité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et L.3135-1 ;

Vu la délibération n°2021-39 du conseil municipal du 22 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer le lot n°6 « Electricité » du marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire Jean Macé attribué à la société PLANET ENERGIE CONCEPT - sise 8 rue du Bois Malhais 78640 Saint Germain de la Grange,

Vu la délibération n°2021-209 du conseil municipal du 13 décembre 2021 approuvant l'avenant n°1 dudit lot n°6 et autorisant Monsieur le Maire à le signer pour un montant de 3 561.59 € HT,

Vu la délibération n°2022-308 du conseil municipal du 16 mai 2022 approuvant l'avenant n°2 au lot 6 du marché précité et autorisant Monsieur le maire à le signer pour un montant de 8 131.67 € HT,

Vu la délibération n° 2022-389 du conseil municipal du 7 novembre 2022 approuvant l'avenant n°3 au lot 6 du marché précité et autorisant Monsieur le maire à le signer pour un montant de 14 735.94 € HT,

Vu l'avenant n°1,

Vu l'avenant n°2,

Vu l'avenant n°3,

Vu le projet d'avenant n°4,

Vu l'avis de la commission MAPA du 1^{er} Décembre 2022

Vu l'avis de la commission municipale « finances, développement économique, urbanisme et travaux » du 24 Novembre 2022 ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le raccordement électrique de l'électroménager de la cuisine pour un montant de 2 264.25 € HT, soit 2 717.10 € TTC,

Considérant que l'évolution du montant du lot n°6 du marché précité est la suivante :

Montant Initial en € HT	Montant avenant n°1 en € HT	Montant avenant n°2 en € HT	Montant avenant n°3 en € HT	Montant avenant n°4 en € HT	Montant total avenants en € HT	% variation	Montant marché après avenants en € HT	Montant marché après avenants en € TTC
113 965,20	3 561,59	8 131,67	14 735,94	2 264,25	28 693,45	25,18	142 658,65	171 190,38

Après en avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°4 au lot n°6 du marché concernant les travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé, à signer avec la société PLANET ENERGIE CONCEPT - sise 8 rue du Bois Malhais 78640 Saint Germain de la Grange comme suit :

Montant initial en € HT	Montant avenant n°1 en € HT	Montant avenant n°2 en € HT	Montant avenant n°3 en € HT	Montant avenant n°4 en € HT	Montant total avenants en € HT	% variation	Montant marché après avenants en € HT	Montant marché après avenants en € TTC
113 965,20	3 561,59	8 131,67	14 735,94	2 264,25	28 693,45	25,18	142 658,65	171 190,38

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

Article 3 : Indique que les autres clauses du marché restent inchangées.

Article 4 : Dit que les crédits sont prévus au budget.

Approuvé à l'unanimité



Pour extrait conforme,

Le Maire
AP: RABEH.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230109-DL-2022-417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

